



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

France Identité

Gardez la maîtrise de vos données d'identité

Obtenir une identité numérique certifiée en mairie



Scanner le QR code pour en savoir plus



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Qu'est-ce que l'identité numérique certifiée* ?

La certification de son identité numérique s'obtient après une vérification d'identité, par comparaison d'empreinte avec celle présente dans le titre. Cette procédure permet de confirmer que l'utilisateur du compte France Identité est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée au compte.

Le premier usage possible grâce à cette certification est la procuration de vote 100% dématérialisée.

Pour retrouver la liste des mairies, délivrant des titres, permettant la certification d'identité : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/certification-identite>

Conditions nécessaires pour utiliser la certification d'identité



Une nouvelle carte
d'identité

Distribuée depuis août 2021
au format carte bancaire



Un smartphone
Android avec le NFC
ou iOS

Android 11 et iOS 16 minimum

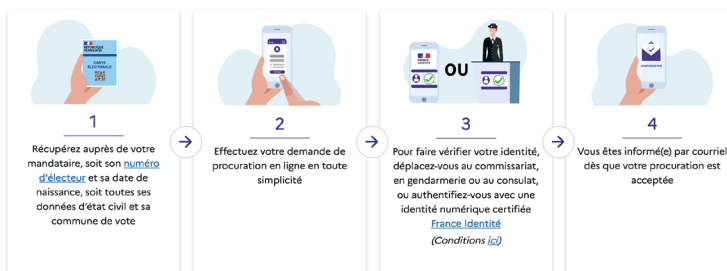
+18

Être majeur

La procuration de vote 100% dématérialisée

Pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet prochains, il est possible de réaliser une procuration de vote entièrement dématérialisée grâce à l'application France Identité et la certification de l'identité numérique. Plus besoin de se rendre en commissariat ou gendarmerie pour faire vérifier son identité lors du processus de demande de procuration sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>.

Attention, l'utilisateur doit attendre le résultat de sa notification (dans les 48h) pour faire sa demande de procuration dématérialisée.



Scanner le QR Code pour en savoir plus

N'hésitez pas à nous faire des retours pour améliorer l'application.

* Pour des raisons de sécurité, seuls les iPhones avec un système d'exploitation iOS 16 ou plus et les téléphones disposant d'un système Android égal ou supérieur à Android 11 permettront d'obtenir la certification du compte France Identité.